

M. GEARY: Fort bien.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas lier les mains à un membre, de manière qu'il ne puisse obtenir le renseignement désiré, si on oublie quelque chose. La façon de procéder m'est tout à fait égale. Je veux bien laisser toute latitude au Comité pour ce qui est de la discussion de n'importe quel sujet.

M. HANBURY: Comme procédure générale, nous pourrions étudier les exposés des régisseurs que contient le rapport annuel, en commençant à la page 4; au fur et à mesure, on aura probablement des questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Fort bien, nous commencerons à la page 4. A-t-on des questions à poser au sujet de cette partie? Sinon, nous passerons à la page 5: revenus et dépenses d'exploitation. Puis à la page 6.

M. FRASER: Le dernier alinéa de la page 4 a trait à une question que j'ai posée hier, ou le dernier jour où le Comité a siégé: outre la diminution du personnel, on a effectué en 1933 d'autres revisions de salaires et d'autres déductions sur les taux fondamentaux de salaires. Ces diminutions supplémentaires de traitements s'élèvent au chiffre de \$5,200,000 par année, pour le nombre moyen actuel des employés. Cependant, cela s'applique aux employés et non aux hauts fonctionnaires. J'allais demander à M. Fullerton s'il a ou non en main l'état que j'ai demandé.

L'hon. M. FULLERTON: Voici la question posée: un état comparatif des traitements et des dépenses des hauts fonctionnaires en regard de celui qu'on a opéré au cours de la session de 1931. La réponse est la suivante: la liste des hauts fonctionnaires recevant \$15,000 ou plus en 1931 portait 36 noms, sans compter le président et le président du conseil de régie, et comportait une rémunération totale de \$677,500. En 1930, les frais personnels se sont montés à \$51,461.78. A présent, six hauts fonctionnaires, y compris le président, touchent \$15,000 ou plus, soit annuellement des appointements globaux de \$117,800. En 1933, leurs frais personnels se sont élevés à \$5,852.24.

Le PRÉSIDENT: Le renseignement fourni par le président du conseil est-il une réponse à votre question?

M. FRASER: Oui, mais ce n'est guère le renseignement que j'attendais. Si j'ai bon souvenir, dans les trois années au sujet desquelles j'ai vérifié la chose, ce groupe comprenait 93 hauts fonctionnaires; maintenant, dites-vous, il n'en comprend que 36 ou 38.

L'hon. M. MANION: Les 36 dont il s'agit sont ceux qui touchent \$15,000 ou plus.

M. FRASER: J'ai toujours pensé qu'il y avait 93 hauts fonctionnaires, bien que je n'aie pas vérifié la chose.

L'hon. M. MANION: Ceux qui ont des traitements de \$10,000 et plus.

M. FRASER: Fort bien, cela me suffit.

L'hon. M. MANION: Puisque M. Fraser a soulevé la question, il y a une chose que j'aimerais à souligner, car je ne suis pas sûr que le Comité en ait une idée aussi nette qu'il le devrait peut-être. C'est un point fort important et que le personnel surtout devrait connaître, car en ma qualité de ministre, je reçois continuellement des plaintes acrimonieuses des employés qui prétendent que les hauts fonctionnaires sont protégés par le conseil de régie même et non par moi, et bénéficient d'avantages appréciables. Les chiffres donnés sont fort intéressants. J'aimerais à les répéter, si on m'y autorise. La liste des hauts fonctionnaires aux appointements de \$15,000 ou plus en 1931 contenait 36 noms et n'en contient plus que 6. Le chiffre global des appointements était alors de \$677,500 et il n'est plus que de \$117,800, et les frais ont été réduits de \$51,000 à \$5,800. Je souligne le fait parce qu'il y a tant d'employés de la compagnie qui se plaignent amèrement de ce qu'on ne les traite pas avec justice, de ce que les hauts fonctionnaires bénéficient de tous les avantages. Je serais heureux que M.